

12 mai : Journée nationale du handicap dans la fonction publique



L'accès des personnes handicapées à tous les lieux de vie sociale est un enjeu de citoyenneté.

Parce que le handicap ne doit pas être un frein à l'accomplissement d'une carrière, la fonction publique s'engage pour promouvoir l'égalité de traitement, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations.

Chaque agent doit en effet pouvoir exercer son emploi et le conserver mais aussi obtenir une formation adaptée.

Nous sommes tous concernés, le handicap n'est pas toujours de naissance, il peut survenir en cours de vie.

Retrouvez toutes les informations sur www.fonction-publique.gouv.fr

📄 Téléchargez les affiches, les plaquettes d'informations, en cliquant [ici](#).

Compétent. Et compétent.



Fonction publique et handicap,
la volonté de réussir.

www.fonction-publique.gouv.fr



Rédaction et conception :
Emmanuelle ROUX, chargée de communication
Liliane LUCE, adjointe chargée de communication
Photos : Préfecture

Responsable de la rédaction : Christophe BAY, préfet de l'Aube